



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV626 - 09 MARS 2016

SOMMAIRE

Assistance publique - hôpitaux de Paris

- 201668-0005 - arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information (Raphaël BEAUFRET)
- 201668-0006 - arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information (Patrice BERTRAND)
- 201668-0007 - arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information (Jean-Michel GRAILLOT)
- 201668-0008 - arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information (Philippe BOURHIS)

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

- 201669-0004 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201668-0005

Signé le mardi 08 mars 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information
(Raphaël BEAUFRET)

Arrêté de délégation de signature n° 2016 -

Le directeur des systèmes d'information,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu l'arrêté directorial n°2015100-0004 du 10 avril 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des systèmes d'information,

Vu l'arrêté directorial n°2015356-0013 du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°2015022-0009 du 22 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 DG portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté directorial n°2015090-0014 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Raphael BEAUFRET, directeur du département WIND au sein de la DSI, à l'effet de signer les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service réguliers et les procès-verbaux de service fait relevant des attributions du département WIND.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le - 8 MARS 2016

Dr Laurent TRELUYER

Directeur des Systèmes d'Information



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201668-0006

Signé le mardi 08 mars 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information (Patrice BERTRAND)

Arrêté de délégation de signature n° 2016 -

Le directeur des systèmes d'information,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu l'arrêté directorial n°2015100-0004 du 10 avril 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des systèmes d'information,

Vu l'arrêté directorial n°2015356-0013 du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°2015022-0009 du 22 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 DG portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté directorial n°2015090-0014 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Patrice BERTRAND, directeur de l'Agence Technique Informatique (ATI), à l'effet de signer les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service réguliers et les procès-verbaux de service fait relevant des attributions de l'ATI.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le - 8 MARS 2016

Dr Laurent TRELUYER

Directeur des Systèmes d'Information



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201668-0007

Signé le mardi 08 mars 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information
(Jean-Michel GRAILLOT)

Arrêté de délégation de signature n° 2016 -

Le directeur des systèmes d'information,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu l'arrêté directorial n°2015100-0004 du 10 avril 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des systèmes d'information,

Vu l'arrêté directorial n°2015356-0013 du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°2015022-0009 du 22 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 DG portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté directorial n°2015090-0014 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel GRAILLOT, directeur du Centre de Compétences et de Services Gestion (CCS Gestion), à l'effet de signer les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service réguliers et les procès-verbaux de service fait relevant des attributions du CCS Gestion.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le - 8 MARS 2016


Dr Laurent TRELUYER

Directeur des Systèmes d'Information



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201668-0008

Signé le mardi 08 mars 2016

Assistance publique - hôpitaux de Paris

arrêté de subdélégation de signature du directeur des systèmes d'information
(Philippe BOURHIS)

Arrêté de délégation de signature n° 2016 -

Le directeur des systèmes d'information,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu l'arrêté directorial n°2015100-0004 du 10 avril 2015 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des systèmes d'information,

Vu l'arrêté directorial n°2015356-0013 du 22 décembre 2015 modifiant l'arrêté directorial n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP- HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directorial n°2015022-0009 du 22 janvier 2015 modifiant l'arrêté n°2013318-0007 DG portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (directeurs de services centraux),

Vu l'arrêté directorial n°2015090-0014 du 31 mars 2015 modifiant l'arrêté n°2013319-0008 portant délégation de signature du directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, pouvoir adjudicateur,

La secrétaire générale entendue,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Philippe BOURHIS, directeur du Centre de Compétences et de Services Patient (CCS Patient), à l'effet de signer les mises en ordre de marche, les vérifications d'aptitude, les vérifications de service réguliers et les procès-verbaux de service fait relevant des attributions du CCS Patient. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOURHIS, cette délégation est subdéléguée à M. Philippe MATI, directeur adjoint du CCS Patient.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris ».

Fait à Paris, le - 8 MARS 2016


Dr Laurent TRELUYER

Directeur des Systèmes d'Information



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201669-0004

Signé le mercredi 09 mars 2016

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris



PRÉFET DE PARIS

Arrêté n°

**portant subdélégation de signature de Madame Jeanne DELACOURT,
directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris,
chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi d'orientation n° 99-533 du 25 juin 1999 modifiée pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 31 juillet 2014 nommant Madame Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile de France, préfet de Paris ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 4 décembre 2014, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris à compter du 30 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n°201657-0038 du 26 février 2016, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant nomination de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris à compter du 26 février ;

VU l'arrêté préfectoral n°201667-0006 du 7 mars 2016, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au budget de l'Etat ;

VU l'arrêté préfectoral n°201667-0007 du 7 mars 2016, du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris en matière administrative ;

VU l'arrêté préfectoral n° 201627-0006/201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En application de l'arrêté préfectoral n° 201667-0007 du 7 mars 2016 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris, subdélégation en matière administrative est donnée, à l'effet de signer, les actes et pièces mentionnés à l'article 1er de l'arrêté n° 201667-0007 du 7 mars 2016, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles et dans les conditions et réserves fixées par les articles 1^{er} et 2^{ème} dudit arrêté, à :

-Madame Dominique AGULLO, attachée principale, cheffe du pôle « politique de la ville et égalité des chances » ;

-Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, cheffe du pôle « protection des populations, famille et prévention » ;

-Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » ;

ARTICLE 2 : En application de l'arrêté préfectoral n° 201667-0006 du 7 mars 2016 susvisé, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris, subdélégation pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses, est donnée, à l'effet de signer, les actes et pièces pour un montant limité à 23 000 euros inclus et sous réserve des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté n° 201667-0006 du 7 mars 2016 précité à :

-Madame Dominique AGULLO, attachée principale, chef du pôle « politique de la ville, égalité des chances » pour les programmes 104 et 157 ;

-Madame Brigitte BANSAT-LE-HEUZEY, inspectrice classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, chef du pôle « protection des populations et prévention » pour les programmes 177, 183 et 304 ;

-Madame Maïlys PUYGAUTHIER, inspectrice de la jeunesse et des sports, cheffe du pôle « jeunesse, sports et vie associative » pour le programme 219 et tout document relatif à l'instruction des dossiers déposés au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et du programme n° 163 ;

-Madame Binta THIAM, attachée d'administration de l'Etat, chargée de coordination financière pour le programme 333 et toutes fonctions et opérations budgétaires relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS. ;

-Madame Florence LAFLEUR, secrétaire administrative de classe normale, responsable finances, pour toutes fonctions relevant de l'application informatique financière de l'Etat-CHORUS ;

-Madame Sandrine ONESTAS, secrétaire administrative de classe normale, responsable des ressources humaines, pour toutes fonctions relevant de l'application Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>.

Fait à Paris, le

09 MARS 2016

Pour le préfet et par délégation,

La directrice départementale adjointe de la cohésion sociale
de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice
de la direction départementale interministérielle
de la cohésion sociale de Paris



Jeanne DELACOURT